

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Band: 87 (1978)
Heft: 5

Artikel: Le BIT sert de tribune à une table ronde des Prix Nobel de la paix...
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549331>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

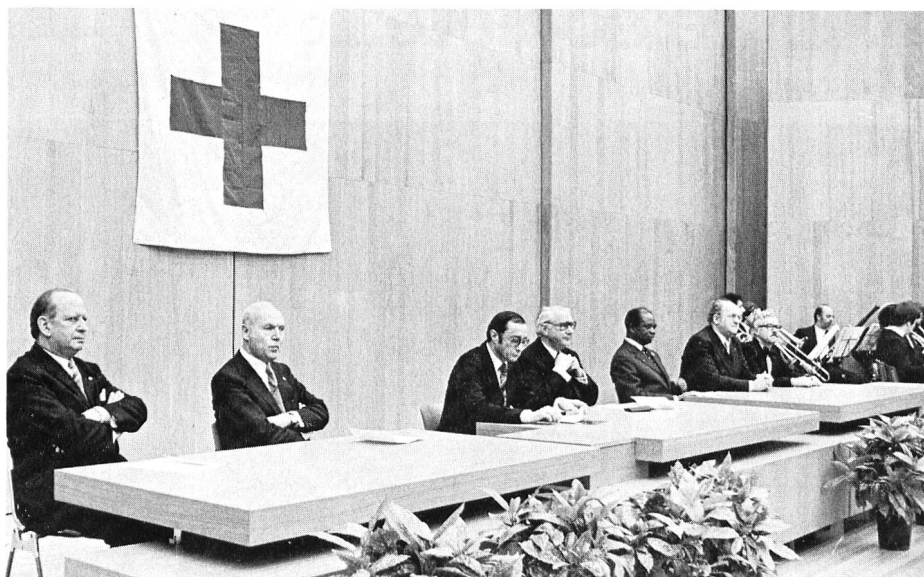
Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le lundi 8 mai également – le matin cette fois-ci – une cérémonie officielle fut organisée à l'Auditoire Jean Piaget, Université II, à Genève. Au programme: une sonate pour douze instruments à vent de Raymond Stockly, exécutée par les solistes du Collegium Academicum de Genève sous la

direction de Robert Dunand; une allocution de M. Alexandre Hay, président du CICR; un message de M. Pierre Aubert, conseiller fédéral, suivi de ceux de M. H. Haug, président de la CRS, du juge J. A. Adefarasin, président de la LSCR, de M. Claude Ketterer, maire de Genève,

et de M. Willy Donzé, président du Conseil d'Etat. La cérémonie fut suivie d'une réception offerte dès midi par le Conseil d'Etat de Genève et le Conseil administratif de la ville au foyer du Grand-Théâtre.



Notre photo montre de gauche à droite MM. Ch.-A. Schüsselé, président du Comité genevois d'action et de coordination, M. H. Haug, M. P. Aubert, M. A. Hay, le juge A. D. Adefarasin, M. W. Donzé et le maire de la ville de Genève, M. C. Ketterer.

Photo LSCR

Le BIT sert de tribune à une Table ronde des Prix Nobel de la paix...

Le jeudi 27 avril 1978, s'ouvrait au Bureau international du Travail (BIT), sous la présidence du prince Sadruddin Aga Khan, une Table ronde réunissant les neuf institutions lauréates du Prix Nobel de la paix: l'Institut de droit international (1904), le Bureau international de la Paix (1910), les Quakers (1943), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (1954), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (1965), l'Organisation internationale du Travail (1969), Amnesty International (1977), la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge (1963) et le Comité international de la Croix-Rouge (1917, 1944 et 1963). Trois journalistes, représentant trois des grands courants de pensée de l'opinion publique mondiale, étaient associés à cette Table ronde: M. Pierre Salinger pour les Etats-Unis, M. Vikenti Matveev pour l'URSS et M. Tarzie Vittachi pour le Sri Lanka. Organisée par le CICR en liaison avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, la Table ronde avait pour objectif à la fois de permettre un large échange d'opinions sur la contribution des neuf institutions à la paix, à la lumière des réalités contemporaines, et de rappeler au monde le rôle joué en faveur de la paix par Henry

Dunant, fondateur de la Croix-Rouge et premier lauréat du Prix Nobel de la paix en 1901, dont c'était, le 8 mai dernier, le 150e anniversaire de la naissance.

Après s'être réunie en séance privée pendant toute la journée du jeudi, la Table ronde a poursuivi ses débats et a présenté ses conclusions au public et à la presse le soir du 28 avril 1978 dans la salle du Conseil du BIT. Les lignes qui suivent retraceront les principaux événements de cette soirée.

La rédaction

Le prince Sadruddin Aga Khan

Se fondant toutes sur des principes universellement acceptés, les institutions présentes ce soir mettent au cœur de leur préoccupation la personne humaine, sa dignité morale et matérielle. Elles estiment qu'une solution équitable aux problèmes économiques et sociaux, au sein des nations et entre les nations, est un élément indispensable à la construction de la paix. Elles reconnaissent que l'interdépendance qui caractérise les relations entre les peuples exige que chacun soit considéré comme un partenaire égal dans le dialogue et la coopération. Elles sont convaincues

de la nécessité du respect du droit et s'efforcent de le favoriser sur le plan international et sur le plan interne, contribuant ainsi à la sauvegarde des droits fondamentaux de la personne humaine. Elles envisagent leur contribution à la paix comme un processus continu. Il s'agit en fait d'une contribution permanente à un esprit de paix autant que de contributions ponctuelles et directes à la paix. Elles portent une attention toute particulière à tous ceux qui sont victimes des circonstances. Elles combattent toute discrimination, qu'elle soit fondée sur la race, l'opinion politique, le sexe, la religion. Elles soulignent l'importance immédiate du désarmement, car la course aux armements et, particulièrement, les armes nucléaires constituent une menace directe et permanente à la survie de l'humanité. Etant directement ou indirectement nées de la guerre, elles s'efforcent de prévenir la haine et la peur, et de promouvoir l'amitié et la fraternité des peuples. Elles sont convaincues que le recours à la violence, au mépris du droit et de la justice, ne peut jamais résoudre les problèmes auxquels l'humanité est confrontée. Elles considèrent que l'éducation est, pour la paix, un facteur essentiel à sa construction, et que

les femmes, particulièrement les mères, ont un rôle capital à jouer dans ce domaine. Elles croient à l'importance et à la responsabilité de l'opinion publique et au rôle déterminant des moyens de communication de masse pour susciter la solidarité devant les maux qu'elles cherchent à prévenir ou à soulager. Institutions de vocation universelle, elles considèrent que la paix est l'affaire de chacun, une attitude individuelle et collective, un état d'esprit de dévouement et de sacrifice. Autre résultat concret et significatif de nos travaux qui ont eu lieu hier et aujourd'hui: premièrement; la Table ronde se réunira dans quelques mois pour passer en revue les résultats de ses travaux d'hier et d'aujourd'hui et pour évaluer, dans son ensemble, le résultat de ses efforts voués à la cause de la paix. Deuxièmement: la Table ronde appuie à l'unanimité l'appel que le CICR compte adresser à la session que l'Assemblée générale des Nations Unies va consacrer prochainement au désarmement. Troisièmement: la Table ronde adresse un appel à la communauté internationale dans son ensemble. Nous souhaitons, bien entendu, que cet appel à la paix trouve un écho aussi large que possible auprès de tous les moyens d'information. En ce qui concerne le débat de ce soir, les orateurs s'exprimeront soit en français, soit en anglais. Ils parleront en leur nom personnel et n'engageront donc pas nécessairement leurs institutions respectives. Il n'est matériellement pas possible de faire participer directement l'ensemble du public aux débats en donnant la parole à la salle. Aussi deux initiatives ont été prises: d'une part, les trois journalistes éminents ici présents interviendront dans les débats en quelque sorte comme les porte-parole de l'opinion publique internationale; d'autre part, le public aura la possibilité de leur transmettre des questions par écrit. Mais avant de passer aux débats, je donne la parole aux membres de la Table ronde qui désirent ajouter quelques brèves remarques à cette introduction.

M. Alexandre Hay, président du CICR

Je pense que la plupart des activités du CICR sont bien connues. Le CICR s'est chargé d'intervenir comme intermédiaire neutre dans les conflits. Sa tâche consiste essentiellement à alléger les souffrances, à venir en aide aux victimes de ces conflits. Je pense que le seul fait que l'institution s'efforce, par l'activité de ses délégués, d'apporter une aide aux victimes, tant sur les champs de bataille que dans les camps et les prisons, contribue à atténuer les haines et les souffrances. Atténuer les haines, c'est l'espoir d'une réconciliation dans la suite. La Croix-Rouge a fondé et promu le droit humanitaire; c'est pourquoi, le CICR continue d'agir activement

dans ce domaine. Le CICR s'efforce – et c'est là une mission des plus importantes – de faire connaître les principes de la Croix-Rouge et du droit humanitaire dans les milieux universitaires, dans les écoles, dans les armées et, bien sûr, auprès des populations civiles puisque celles-ci sont elles-mêmes protégées dans une large mesure par les conventions humanitaires. Inculquer des principes comme celui de traiter l'ennemi en frère, dans les souffrances, contribue sans conteste à développer un esprit de paix. Je pense que si ces principes sont soutenus par l'ensemble de la population et, plus particulièrement, par la jeunesse, ils en viendront peu à peu à être considérés comme naturels et allant de soi. C'est alors que nous aurons franchi un pas important vers une amélioration dans des situations de conflits toujours possibles.

M. Francis Blanchard, directeur général de l'OIT

Depuis plus de cinquante ans, notre organisation s'est efforcée de faire progresser la justice sociale. Grâce aux conventions internationales du travail élaborées par elle, des centaines de millions de travailleurs, femmes, hommes et enfants ont vu leurs conditions s'améliorer. Au travers de ce code international, c'est tout le domaine de la promotion des droits de l'homme, de la liberté syndicale, de la liberté d'association, du règlement des conflits sociaux qui a été traité, dans la mesure, bien sûr, où l'OIT pouvait le faire. Le développement, c'est le nouveau nom de la paix. La paix n'est pas seulement la prévention de la guerre. A sa manière, l'OIT a œuvré pour la paix.

Mme Titi Memet, représentante du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Notre activité qui consiste à améliorer le sort des enfants touche les pays les plus pauvres et les couches les moins favorisées de la population mondiale. Nous tâchons d'une part de faire régner la justice à l'intérieur des pays, d'autre part de stimuler la compréhension des pays industrialisés pour les Etats du tiers monde. Nous désirons créer un rapprochement parmi les membres de la collectivité internationale. Par son action même, l'Unicef contribue à atténuer les conflits mondiaux et à construire la paix, en voulant faire de chaque enfant un citoyen conscient de ses droits, de ses obligations et de sa valeur. Par son action éducative, l'Unicef peut apporter sa contribution à la paix en suscitant chez les enfants une meilleure appréciation de certaines valeurs essentielles, cela afin d'aboutir à une coexistence pacifique, bénéfique pour l'humanité tout entière.

M. Tunku Tan Sri Mohamed, vice-président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge

La Ligue a été fondée en 1919 par des personnes qui souhaitaient instaurer la paix. Ce sentiment était alors partagé par tous ceux qui avaient été horrifiés par la Première Guerre mondiale et qui estimaient qu'un nouvel ordre universel, fondé sur la coopération et la concorde, devait être introduit, cela pour permettre aux générations futures de vivre dans un monde harmonieux. La Ligue est une organisation internationale dont la majorité des membres est originaire du tiers monde et des pays en voie de développement. Pour nous, la paix signifie plus qu'une absence de guerre; c'est également l'absence de souffrances pour l'homme, la présence de forces spirituelles et morales englobant l'humanité tout entière, une fraternité internationale. La Croix-Rouge déploie donc des activités en vue d'alléger les souffrances humaines. Nous assistons les sociétés de la Croix-Rouge les moins favorisées, et cet appui nous permet de réduire l'inégalité entre les peuples et, par conséquent, les tensions qui pourraient en résulter. La paix est une préoccupation permanente de la Croix-Rouge. Ainsi, lors de sa dernière conférence internationale qui a eu lieu au mois d'octobre de l'année dernière, elle a exprimé sa plus profonde préoccupation devant le danger qui menace la paix universelle, la vie et la santé des hommes, à la suite de l'existence et de la fabrication d'armes susceptibles de provoquer la destruction massive de l'humanité. La Ligue a, par conséquent, demandé à tous les gouvernements de prendre les mesures nécessaires afin d'interdire l'utilisation d'armes qui pourraient provoquer cette destruction massive. Les objectifs de la Ligue sont empreints d'un très net désir de paix: promouvoir, encourager et faciliter à tous moments toute forme d'activité humanitaire déployée par les sociétés nationales, afin de prévenir, sinon d'alléger la souffrance de l'homme et d'apporter ainsi une contribution au maintien de la paix dans le monde; par la collaboration, encourager les jeunes à démanteler les barrières entre les peuples qui sont dues, pour la plupart, à l'ignorance.

M. Paul Visscher, secrétaire général de l'Institut de droit international

L'Institut, honoré du Prix Nobel en 1904, a été créé en 1873. Il l'a été par une dizaine de juristes venus des différents coins d'Europe et d'Amérique. Leur désir? Créer un monde pacifique régi par le droit et non par la loi de la force. Aujourd'hui encore, l'Institut est une organisation exclusivement scientifique. Ne portant aucun caractère officiel, il est

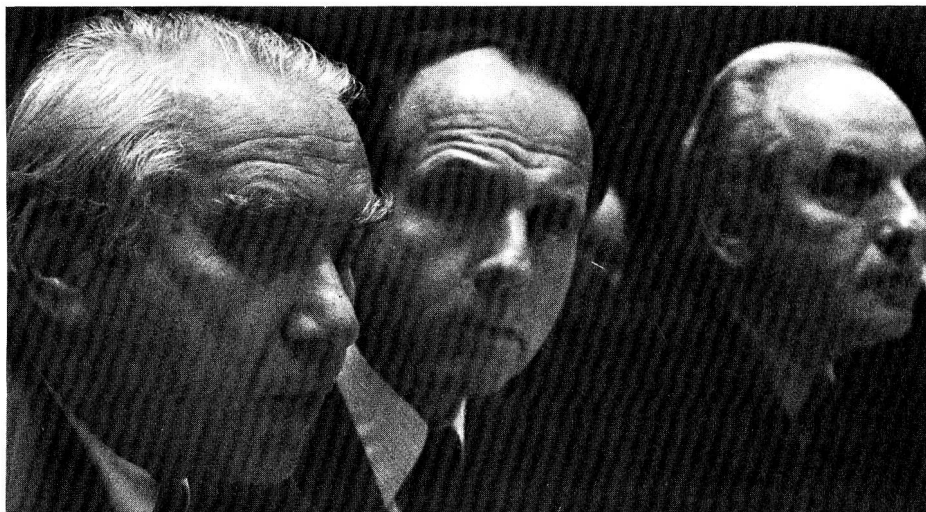
entièrement voué aux progrès du droit international. Ses membres, provenant de 41 pays, sont recrutés parmi les universitaires, les membres des professions juridiques et parfois des organisations internationales. Leur but est de préparer à l'intention des gouvernements et des organismes internationaux des recommandations pouvant leur servir de règle de conduite ou de modèle d'action. Au cours de son existence, l'Institut a traité pratiquement tous les aspects du droit international public et privé: le droit de la paix, le droit des traités, les reconnaissances des gouvernements, le droit de l'espace, la pollution de la mer, le règlement pacifique des différends, etc. Dans le domaine du droit de la guerre et de la neutralité, l'Institut a essentiellement contribué à l'élaboration des grandes conventions de La Haye de 1899 et de 1907. C'est en effet sous l'impulsion d'un de ses membres fondateurs – Gustave Moynier, cofondateur de la Croix-Rouge avec Henry Dunant – que l'Institut a adopté en 1880 le fameux Manuel d'Oxford, dont les principes fondamentaux restent encore les bases de tout droit humanitaire. L'œuvre de l'Institut vise à ancrer dans le cœur d'un nombre croissant de juristes un sens plus aigu de la justice et de la solidarité internationale; c'est ainsi qu'elle va dans le sens de la paix.

M. Martin Ennals, secrétaire général d'Amnesty International

Il se peut que la paix en tant que telle soit le premier de tous les droits de l'homme. Amnesty International travaille en faveur des victimes individuelles de systèmes politiques, des victimes de toutes les sociétés, indépendamment de la personne visée ou du gouvernement qui la persécute. Pour chercher la paix, il faut d'abord chercher la justice. Le fait qu'Amnesty International a été mis au nombre des organisations ayant reçu un Prix Nobel de la paix représente, d'après moi, une reconnaissance non pas du mouvement d'Amnesty, mais de la cause des droits de l'homme comme faisant partie inhérente du maintien de la paix, ce qui est dans l'intérêt de chacun de nous.

M. Joseph P. Haughton, président de la Société des Amis, mieux connue sous le nom de «Quakers»

Contrairement aux autres organisations présentes ce soir, les Quakers sont un groupement religieux, et notre témoignage en faveur de la paix provient de notre conviction qu'il y a une partie de Dieu dans chaque homme. Nous avons foi dans la valeur de chaque être humain. Depuis près de trois cents ans maintenant, nous affirmons que toute guerre est erronée, et qu'elle ne résout aucun problème. Guerre,



M. Alexandre Hay, président du CICR, le prince Sadruddin Aga Khan, président de la Table ronde, et M. Francis Blanchard, directeur général de l'OIT, photographiés le soir du 28 avril 1978 dans la salle du Conseil du BIT, à Genève.

Photo LSCR/L. Solmssen

maladie, pauvreté sont pour nous les symptômes d'une société malade. Nous désirons contribuer à éliminer les inégalités, tant nationales qu'internationales, car elles engendrent la guerre. C'est là que nous plaçons nos priorités. Dans ce contexte, nous ajoutons que nous apportons notre soutien à l'objection de conscience.

M. Arthur Booth, du Bureau international de la Paix

Je représente une organisation vieille de quatre-vingt-six ans. Depuis trente ans, nous nous sommes convaincus que le problème du désarmement était celui que le monde devait résoudre s'il désirait survivre. Les jeunes d'aujourd'hui sont désenchantés, car ils voient le monde comme un monde de folie où il leur faut vivre malgré tout.

Parmi toutes les choses qu'a faites notre organisation, je me bornerai à en relever une seule. En 1974, nous nous sommes réunis dans une université anglaise, et le Bureau international de la Paix en a profité pour lancer un appel en faveur d'une conférence sur le désarmement mondial qui réunirait et ferait participer des organismes non gouvernementaux. «Non gouvernemental», voilà qui est de toute première importance. Le désarmement n'est possible que si les gens y croient. Malgré le pessimisme qui règne aujourd'hui, je crois qu'il y a eu, dans l'esprit des gens, une très nette évolution dans le sens de la paix, et je crois pouvoir affirmer que notre Bureau y est pour quelque chose.

M. Gilbert Jaeger, directeur de la Protection du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

Comment contribuons-nous à la paix? Il faut d'abord relever le fait que le Haut-

Commissariat a été créé par l'ONU et dans le sein de cette organisation, c'est-à-dire par l'organisation principale chargée d'assurer et de maintenir la paix. Le réfugié est le résultat de tensions et de conflits ou peut lui-même en être la cause. Or c'est en réglant et en stabilisant la situation juridique du réfugié par ce que nous appelons la protection internationale, que nous pouvons supprimer cette cause de tensions. C'est aussi en stabilisant la situation économique et sociale des personnes par ce que nous appelons notre œuvre d'assistance que nous pouvons contribuer à la paix.

Il faut en outre relever que le Haut-Commissariat a été associé directement à la mise en œuvre de traités ou d'accords de paix, à la demande des parties contractantes. Enfin, dans le cadre de mandats quelque peu élargis, qui s'étendent également aux personnes déplacées, nous contribuons à l'institution de la paix dans des pays ravagés par des conflits internationaux ou internes. En deux mots: le Haut-Commissariat s'attache à guérir les séquelles des tensions et des conflits et tend également à en supprimer les causes.

*

Au moment où la parole revient aux journalistes, *M. Pierre Salinger* se plaint du fait que l'opinion publique ne se sent pas assez concernée par la question de la paix et du désarmement; *M. Tarzie Vittachi* relève, quant à lui, que la cause principale des conflits réside dans la peur, non pas tant celle de la guerre et de la destruction, mais celle du lendemain; enfin, *M. Vikenti Matveev* demande à la Table ronde s'il convient vraiment d'être aussi optimistes dans le domaine du désarmement. Les représentants du CICR, d'Amnesty International, des Quakers et de l'Unicef se chargent à tour de rôle de leur répondre. Un public fort nombreux pose ensuite plu-

sieurs questions pertinentes par l'entremise des trois journalistes invités. Pour clore la soirée, la Table ronde lance à la communauté internationale un appel dans lequel elle marque sa préoccupation à propos des menaces qui pèsent sur la paix mondiale, et en appelle en particulier, aux gouvernements «pour qu'ils respectent scrupuleusement les engagements

internationaux et les idéaux auxquels ils ont souscrit, notamment par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Conventions de Genève, pour qu'ils progressent vers un désarmement général et l'élimination de la menace nucléaire et pour qu'ils consentent les sacrifices nécessaires à l'instauration d'une plus grande justice économique et

sociale entre les peuples».

La Table ronde s'est également adressée aux institutions intergouvernementales et à la presse afin que, dans leurs domaines propres, elles intensifient leur action en faveur de l'édification et du maintien de la paix.

PV

Henry Dunant convoque mille invités...

A l'occasion du 150^e anniversaire de la naissance d'Henry Dunant, discours, expositions, spectacles et travaux d'historiens ont rappelé partout dans le monde – et tout particulièrement à Genève, sa ville natale – qui fut l'homme, quelle fut son action et ce qu'il en demeure aujourd'hui. Mais l'anniversaire d'un tel homme ne pouvait se commémorer uniquement par des paroles, des retours dans le passé ou des déclarations d'intention. En 1859 à Solferino, Henry Dunant avait été bouleversé par les souffrances, l'abandon et l'isolement tragique de quelque 40 000 blessés. Il ne se contenta pas de parler et de conseiller. Il fit tout ce qu'il put pour tenter de soulager en improvisant des secours avec l'aide de la population civile, en distribuant de la charpie, de l'eau, des oranges, du tabac et des paroles de réconfort à tous ces malheureux dont un grand nombre devait mourir.

C'est pour illustrer ce geste et pour rappeler qu'à la Croix-Rouge c'est l'action qui compte essentiellement, que la section genevoise de la Croix-Rouge suisse, dans le cadre des manifestations organisées par le «Comité genevois d'action et de coordination», lançait une invitation à 1000 handicapés, isolés, invalides, personnes âgées démunies et autres victimes de notre époque de déshumanisation, à venir le dimanche 7 mai au Palais des Expositions afin d'y passer une journée placée sous le signe de la solidarité et de la joie. Ils avaient été choisis par des infirmières et assistants sociaux de quartier et furent tous amenés par voitures privées, autocars, minibus et véhicules spécialement aménagés pour le transport d'invalides.

Quatre cent vingt volontaires prêtèrent bénévolement leur concours pour transporter, aider, alimenter et éventuellement soigner tous ces invités. Tout a été fourni gracieusement: 200 kilos de viande, 75 kilos de riz, 1200 terrines, 1200 desserts glacés, 2000 petits pains, 80 kilos de champignons, 1200 litres de vin, bière, eau minérale, etc., 1000 plaques de chocolat, 1000 savonnettes, sans oublier le café et tout ce qui permet de préparer un

succulent repas de fête, fleurs, décoration, etc.

Des musiciens, chanteurs, danseurs, majorettes et autres animateurs de talent groupant quelque 150 personnes contribuèrent

tout aussi gratuitement à la joie de cette journée. Les frais furent insignifiants. Pour des gens trop souvent cloîtrés, sans joie, sans espoir et sans autre horizon bien souvent que les quatre murs d'une



Arrivée des invités d'Henry Dunant au Palais des Expositions.
Démonstration de majorettes agrémentant le repas. Photos J. Husser, Genève

